

Émetteur : DRH

Réf :

Destinataires : Salariés Asd

Date : 12.04.2022

Objet : Résultats, index égalité Femmes / Hommes 2021

Depuis le 1^{er} mars 2020, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier un index annuel de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a pour objectif de faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A partir de plusieurs indicateurs, définis par la loi, il convient d'obtenir un minimum de 75 points sur 100, à défaut, l'employeur devra établir un plan d'action permettant de supprimer les disparités existantes.

Au titre de l'année 2021, Monceau assurances dommages (Asd) a obtenu la note de **74 sur 100.**